

# Capacité d'accueil touristique dans les Landes

Note méthodologique : la méthode de recensement de la capacité d'accueil touristique a évolué en 2023, afin de prendre en compte l'exhaustivité de l'offre. De nouvelles sources ont permis de mieux répertorier les meublés de tourisme, et notamment les meublés non classés. Leur part augmente alors considérablement, et celle des hébergements non-marchands diminue puisque sont considérés comme hébergement non-marchand les résidences secondaires, moins les meublés de tourisme.

**448 724**  
lits touristiques  
-0,5%/2021

# mai 2023

**43%**

## DE LITS TOURISTIQUES NON MARCHANDS

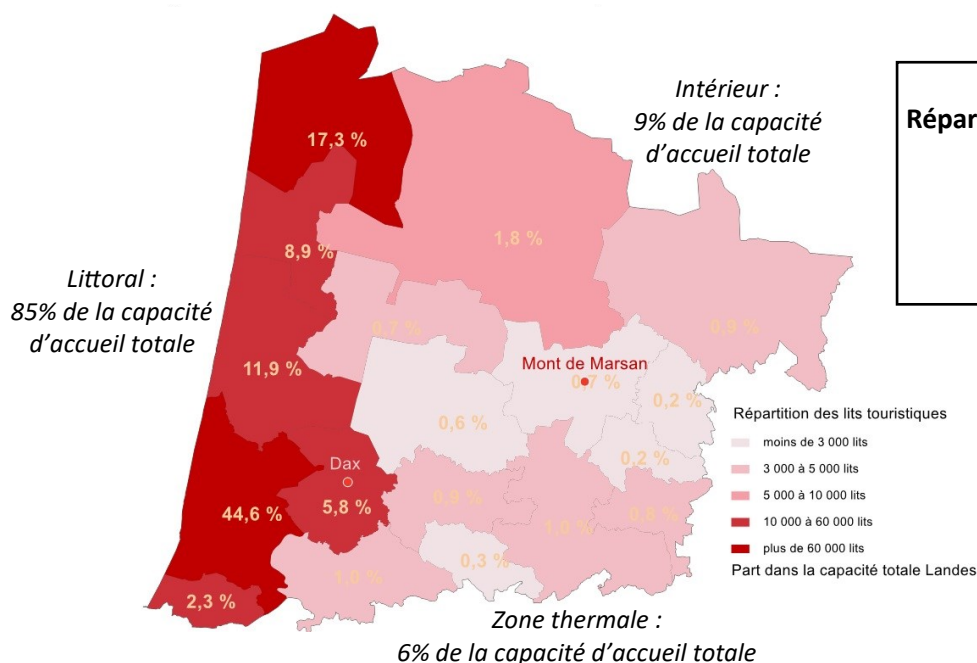
- ◆ 192 755 lits non marchands (-8%/2021)
- ◆ 81% sur le littoral, 12% sur l'intérieur et 7% sur la zone thermale

**57%**

## DE LITS TOURISTIQUES MARCHANDS

- ◆ 255 969 lits marchands (+6%/2021)
- ◆ 88% sur le littoral, 7% sur l'intérieur et 5% sur la zone thermale

## Répartition de la capacité d'accueil totale dans les Landes



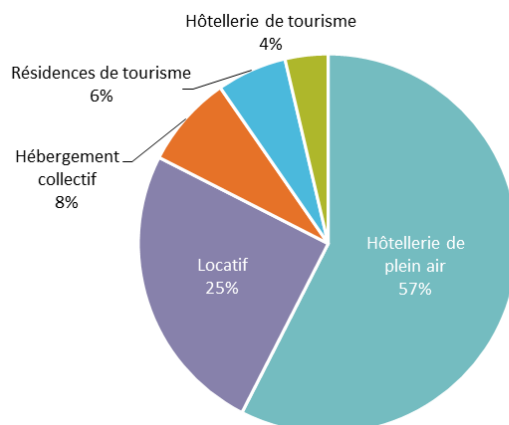
### Répartition de la capacité marchande :

- ◆ 88% sur la zone littorale
- ◆ 7% sur la zone intérieure
- ◆ 5% sur la zone thermale

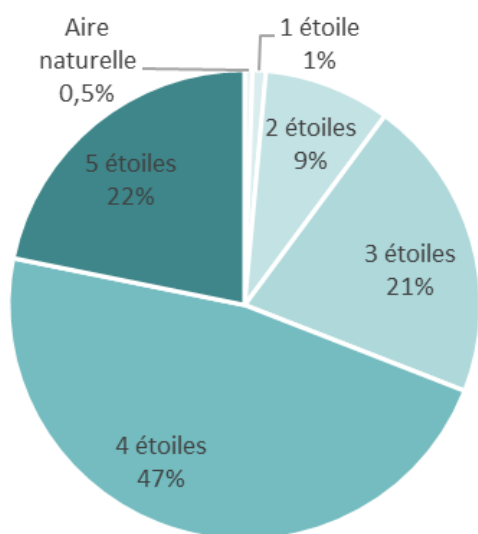
## ⇒ Ventilation de la capacité marchande

### L'hébergement marchand, le top 3 :

- ◆ L'hôtellerie de plein air (-7 pts/2021)
- ◆ Les hébergements locatifs (+9 pts/2021)
- ◆ Les hébergements collectifs (=/2021)



## L'hôtellerie de plein air



Répartition des campings classés, par catégorie de classement

### A RETENIR

- ◆ Un total de 222 établissements (+1%/2021)
- ◆ 147 208 lits (-5%/2021) soit 57% de la capacité d'accueil marchande (-7 pts/2021)
- ◆ 94% sont en zone littorale
- ◆ 2% sont en zone thermale
- ◆ 4% sont en zone intérieure

Une offre de qualité : les campings classés 4 et 5 étoiles représentent 69% (+9 pts/2021) des lits du parc classé et ceux classés 2 et 3 étoiles en concentrent 30% (-9 pts/2021).

*Note méthodologique : la capacité de l'hôtellerie de plein air fluctue fréquemment en fonction des classements. En 2023, les emplacements réservés aux camping-cars ont été comptabilisés séparément, ainsi que leur capacité. Cela joue sur les évolutions des chiffres entre 2021 et 2023.*

## L'hôtellerie de tourisme

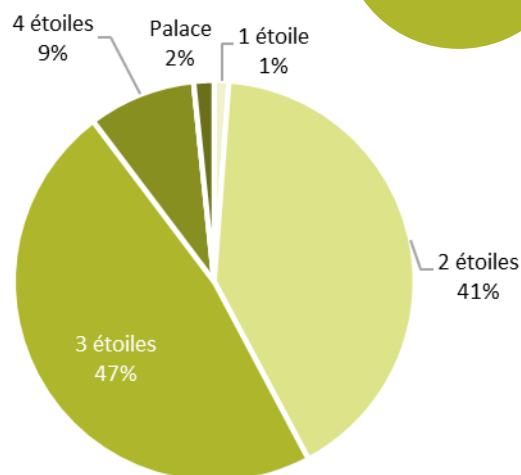
### A RETENIR

- ◆ Un total de 164 établissements (-11%/2021)
- ◆ 9 380 lits (-2%/2021) soit 4% de la capacité marchande
- ◆ 41% sont en zone littorale
- ◆ 37% sont en zone thermale
- ◆ 22% sont en zone intérieure

Un hôtel est classé Palace. Il représente 2% de la capacité hôtelière classée (+1 pt/2021).

Les 9 hôtels classés 4\* représentent 9% des lits hôteliers classés (+1 pt/2021).

100 hôtels classés 2\* et 3\* représentent 88% des lits classés (-1 pt/2021).



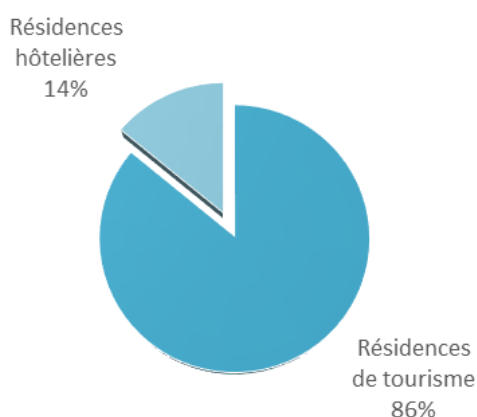
Répartition de l'hôtellerie de tourisme classée

83% des lits classés

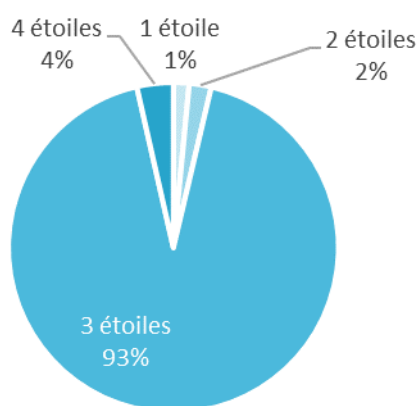
## Les hébergements résidentiels (résidences de tourisme & résidences hôtelières)

### A RETENIR

- ◆ 52 établissements (+4%/2021)
- ◆ 15 269 lits (-6%/2021)
- ◆ 6% de la capacité marchande
- ◆ 3% de la capacité totale
- ◆ 84% sont en zone littorale
- ◆ 13% sont en zone thermale
- ◆ 3% sont en zone intérieure



Répartition des lits par catégorie



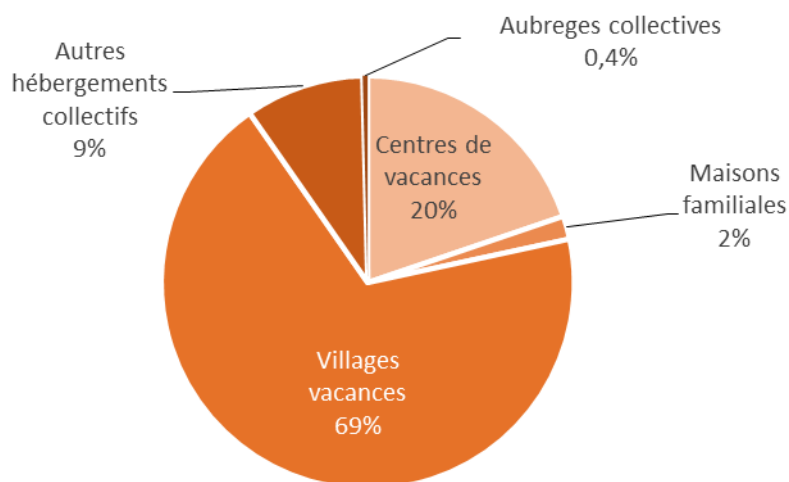
Répartition des lits des résidences de tourisme classées

Par rapport à 2021, la répartition des résidences de tourisme classées est équivalente dans chacune des catégories : +1 pt pour les 3\* et -1 pt pour les 4\*.

## Les hébergements collectifs

### A RETENIR

- ◆ Le littoral et l'intérieur se partagent la totalité des lits des hébergements collectifs. 90% sont en zone littorale
- ◆ 20 154 lits (-2%/2021)
- ◆ 8% de la capacité marchande
- ◆ 13 842 lits en villages vacances (-4%/2021)
- ◆ 3 990 lits en centres de vacances (+22%/2021)



## Les hébergements locatifs (meublés de tourisme & chambres d'hôtes)

Note méthodologique : les importantes évolutions s'expliquent par l'affinage et l'amélioration continue de la méthodologie. La comptabilisation de l'offre via les ressources des collectivités perceptrices de la taxe de séjour permet de mieux répertorier les meublés de tourisme, et notamment les meublés non classés.

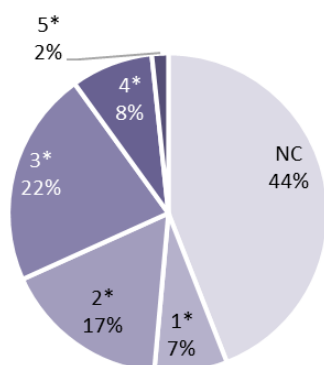
### A RETENIR

- ◆ 12 794 établissements dont 97% de meublés de tourisme
- ◆ 63 958 lits dont 61 378 en meublés de tourisme et 2 580 en chambres d'hôtes.
- ◆ 6% des meublés de tourisme sont labellisés et 52% sont classés

⇒ **Les meublés de tourisme** (97% des hébergements locatifs — 24% de la capacité marchande)

Alors que 84% des lits des meublés de tourisme sont situés sur le littoral, 10% et 6% sont respectivement répartis sur l'intérieur et la zone thermale.

**Les meublés de tourisme non labellisés (classés et non classés) : 57 475 lits — 94% des meublés de tourisme**



Les meublés non classés représentent 44% des lits.

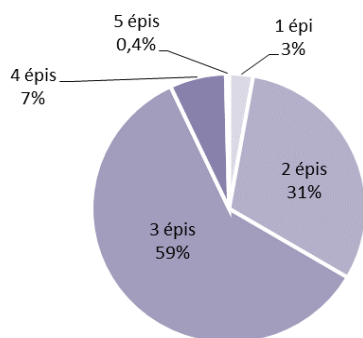
Les meublés 2\* et 3\* représentent 39% des lits.

Les meublés classés 4\* et 5\* représentent 10% des lits.

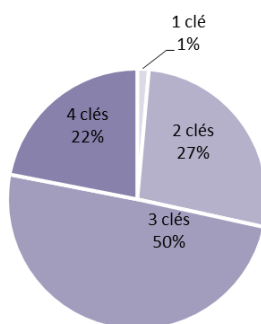
Répartition des meublés de tourisme non labellisés (classés et non classés)

**ZOOM sur les meublés de tourisme labellisés : 3 903 lits — 6% des meublés de tourisme**

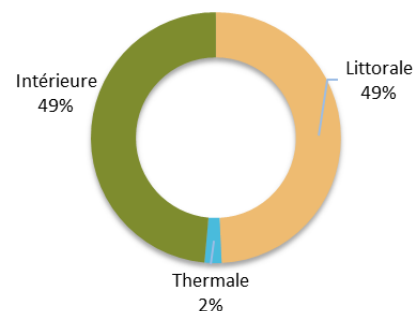
88% sont labellisés Gîtes de France, 7% sont labellisés CléVacances et 5% avec d'autres labels.



Répartition des lits des meublés de tourisme labellisés Gîtes de France

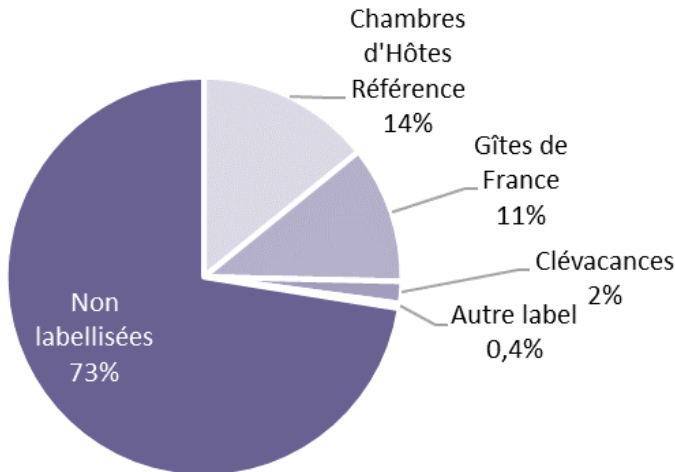


Répartition des lits des meublés de tourisme labellisés CléVacances



Répartition par zone des meublés de tourisme labellisés

⇒ **Les chambres d'hôtes** (3% des hébergements locatifs — 1% de la capacité marchande)



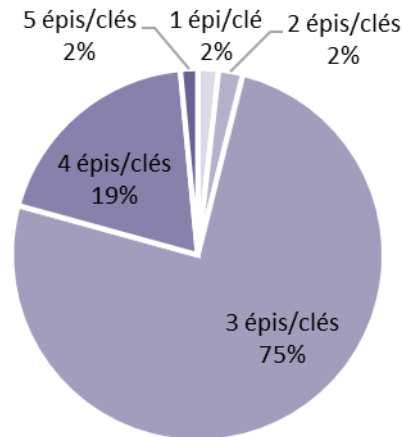
Répartition des lits des chambres d'hôtes

La zone intérieure ne représente que 7% de la capacité d'accueil marchande, mais plus de la moitié des lits en chambre d'hôtes sont situés sur cette zone (1 455 lits).

En effet, la majorité des lits en chambres d'hôtes sont situées sur la zone intérieure (56%). On en retrouve 42% sur le littoral et 2% en zone thermale.

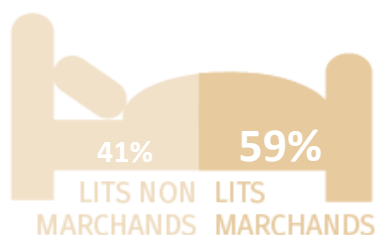
Parmi les chambres d'hôtes labellisées et qualifiées, qui représentent 710 lits (27% des chambres d'hôtes) :

- ◆ 52% sont Chambres d'Hôtes Référence
- ◆ 40% sont Gîtes de France
- ◆ 7% sont CléVacances
- ◆ 1% sont autres labels



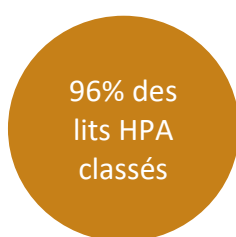
Répartition des lits des chambres d'hôtes Gîtes de France et CléVacances

## Zoom sur la zone littorale



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a 381 483 lits touristiques sur la zone (-1%/2021), soit 85% de la capacité d'accueil touristique totale du département (-1 pt/2021).

La capacité marchande représente 225 422 lits (+7%/2021), soit 59% de la capacité totale du littoral.



**L'Hôtellerie de Plein Air** représente 61% de la capacité d'accueil marchande du littoral (-9 pts/2021) soit 137 934 lits (-6%/2021).

Le parc classé est très qualifié puisque 92% des lits sont classés 3\*, 4\* ou 5\* :

- ◆ 20% en 3\* (26 239 lits) ;
- ◆ 49% en 4\* (64 453 lits) ;
- ◆ 23% en 5\* (30 610 lits).



**L'hébergement locatif** constitue 23% de la capacité d'accueil du littoral. Il se répartit de la façon suivante :

- ◆ 51 719 lits en meublés de tourisme (+89%/2021) soit 98% des hébergements locatifs du littoral ;
- ◆ 1 071 lits en chambres d'hôtes (+3%/2021) soit 2% des hébergements locatifs du littoral.



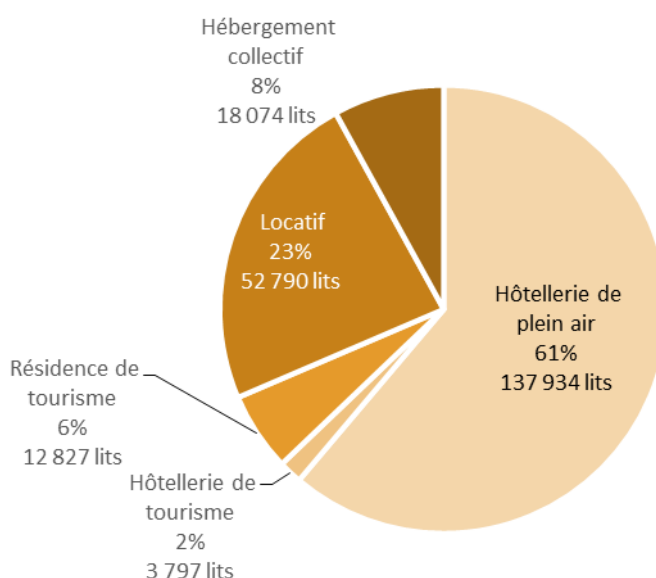
Avec ses 18 074 lits, le littoral représente 90% de la capacité landaise en **hébergement collectif**.



84% des **résidences de tourisme** landaises se concentrent sur le littoral. Elles représentent 12 827 lits.



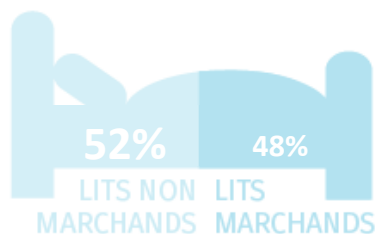
La zone littorale concentre 41% des lits de **l'hôtellerie traditionnelle**, avec 3 797 lits (+8%/2021).



Répartition de la capacité marchande par type d'hébergement sur la zone littorale


## Zoom sur la zone thermale

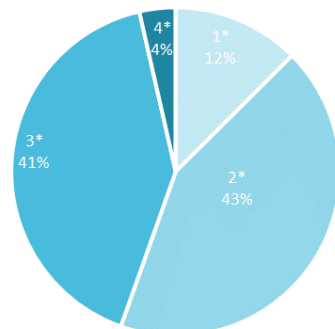
La zone thermale regroupe les cinq stations de Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Saubusse, Préchacq-les-Bains et Eugénie-les-Bains.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a 25 207 lits touristiques sur la zone (+2%/2021), soit 6% de la capacité d'accueil touristique totale du département (+1 pt/2021).

La capacité marchande représente 12 204 lits, soit 48% de la capacité totale de la zone thermale. Les résidences secondaires sont plus largement présentes en zone thermale (+9 pts/répartition départementale).

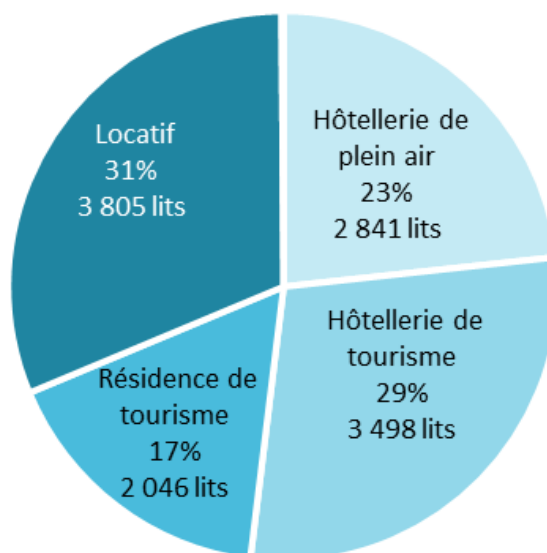
 L'hébergement locatif représente 31% de la capacité d'accueil marchande de la zone thermale, pour un total de 3 805 lits (+1%/2021). 85% de ces lits sont classés, labellisés ou qualifiés (-11 pts/2021).




Répartition des meublés de tourisme classés


Le parc des hébergements locatifs est composé quasi exclusivement de lits en meublés de tourisme (99% pour 3 751 lits dont 85% classés ou labellisés).


Le parc classé des meublés de tourisme est correctement qualifié en zone thermale. 84% des lits sont classés 2\* ou 3\* soit respectivement 1 336 lits et 1 277 lits.



Répartition de la capacité marchande par type d'hébergement

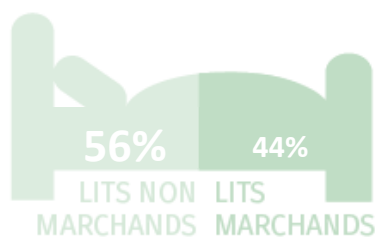
 La zone thermale concentre 37% des lits de l'hôtellerie traditionnelle (-4 pts/zone littorale), avec 3 498 lits. Le parc classé est plutôt qualifié ; 35% des lits sont classés 2\*, 54% ont un classement 3\* et 9% sont des lits 4\*. 100% de la capacité hôtelière landaise classée Palace se situe en zone thermale.

 13% des résidences de tourisme landaises se concentrent sur la zone thermale. Elles représentent 2 046 lits.

 2% de l'hôtellerie de plein air landaise est localisée en zone thermale, ce qui équivaut à 2 841 lits.




## Zoom sur la zone intérieure



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a 42 034 lits touristiques sur la zone (+4%/2021), soit 9% de la capacité d'accueil touristique totale du département.


La capacité marchande représente 18 343 lits, soit 44% de la capacité totale de la zone intérieure. Les résidences secondaires sont plus largement présentes en zone intérieure (+13 pts/répartition départementale).


 L'hébergement locatif représente 40% de la capacité d'accueil marchande de la zone intérieure, pour un total de 7 363 lits (+12%/2021). Ceux-ci représentent 12% de la capacité locative landaise (-5 pts/2021). 56% de ces lits sont classés, labellisés ou qualifiés (-8 pts/2021).


Le parc des hébergements locatifs se répartit de la façon suivante :


- ◆ 5 908 lits en meublés de tourisme, dont 63% sont classés ou labellisés ;
- ◆ 1 455 lits en chambres d'hôtes, dont 29% sont classés, labellisés ou qualifiés.

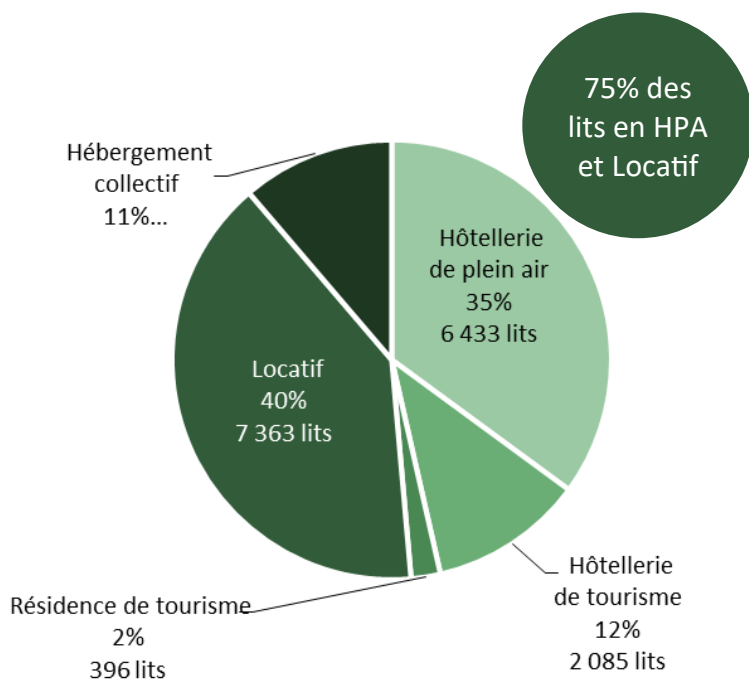
Le parc classé des meublés de tourisme est bien qualifié en zone intérieure ; 72% des lits sont classés 3\*, 4\* ou 5\*. Cela représente respectivement 52% (951 lits), 18% (324 lits) et 2% (35 lits) de la capacité classée de la zone.

 La zone intérieure concentre 22% des lits de l'hôtellerie traditionnelle, avec 2 085 lits (-3%/2021).

 10% des hébergements collectifs landais se concentrent sur la zone intérieure. Ils représentent 2 066 lits.

 4% de l'hôtellerie de plein air landaise est localisée en zone intérieure, ce qui équivaut à 6 433 lits.

 3% des résidences de tourisme sont situées en zone intérieure, avec 396 lits.



Répartition de la capacité marchande par type d'hébergement



## Méthodologie

Tous les deux ans, Landes Attractivité réalise une actualisation de la capacité d'accueil touristique du département. Après la mise à jour des données relatives aux hébergements marchands sur Tourinsoft par les Offices de Tourisme en décembre, celles-ci sont extraites en janvier.

Pour compléter les données départementales, Landes Attractivité utilise d'autres sources : Atout France, Class, les services internes, le SDJES du département, Gîtes de France, CléVacances, les collectivités territoriales percevant la taxe de séjour et les statistiques INSEE.

### Définitions des catégories

#### HÔTELLERIE DE PLEIN AIR :

Campings classés : campings homologués de 1 à 5 étoiles selon les nouvelles normes de classement Atout France. Pour les campings en démarche de reclassement, c'est leur classement antérieur qui a été pris en compte.

Toutes les structures classées ont été sollicitées pour connaître la répartition de leurs emplacements nus, équipés et réservés aux camping-cars ainsi que la capacité réelle. Pour les structures répondantes, le nombre d'emplacements et la capacité réels ont été pris en compte. A défaut, la capacité a été calculée de la façon suivante : nb d'empcts nus x 3, nb d'empcts équipés x 4 et nb d'empcts réservés aux camping-cars x 2,5. Pour les structures non répondantes et qui sont classées, la capacité classée annoncée par Atout France a été prise en compte.

Campings déclarés : campings non classés. Les campings à la ferme sont compris dans cette catégorie.

Capacité en lits = capacité réelle donnée par les campings. A défaut, capacité totale.

Aires naturelles : catégorie de camping classé sans étoile. Maximum 30 emplcts.

Capacité en lits = capacité réelle donnée par les aires naturelles. A défaut, capacité classée.

Parcs Résidentiels de Loisirs : campings aménagés exclusivement avec des mobil-homes ou des HLL.

Capacité en lits = capacité réelle donnée par les PRL. A défaut, capacité classée pour les PRL classés et capacité totale pour les PRL non classés.

#### HÔTELLERIE TRADITIONNELLE :

Hôtels de tourisme classés et Palaces : hôtels homologués de 1 à 5 étoiles selon les nouvelles normes de classement Atout France. Pour les hôtels en démarche de reclassement, c'est leur classement antérieur qui a été pris en compte.

Capacité en lits = nb de lits classés. A défaut, nb de chambres classées x 2.

Hôtels non classés : ils ne sont pas homologués.

Capacité en lits = capacité totale. A défaut, nb de chambres x 2.

#### HÉBERGEMENTS RÉSIDENTIELS :

Résidences de tourisme et résidences hôtelières : elles sont constituées d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives. Elles sont classées de 1 à 5 étoiles. Les résidences hôtelières sont des résidences de tourisme non classées.

Capacité en lits = capacité classée pour les RT classées et capacité totale pour les RH. A défaut, nb chambres x 2.

#### HÉBERGEMENTS LOCATIFS :

##### Meublés :

En 2023, afin de prendre en compte l'exhaustivité de l'offre des meublés de tourisme, Landes Attractivité a interrogé les collectivités territoriales percevant la taxe de séjour. Cette sollicitation vise à récolter la liste des meublés assujettis à la taxe sur le territoire de chacune des collectivités, pour compléter les autres sources de données. Certaines collectivités n'ayant pas répondu, l'offre comptabilisée reste une estimation.

Meublés de tourisme : ils sont classés de 1 à 5 étoiles ou non classés.

Meublés labellisés Gîtes de France, CléVacances et autre label : maisons de vacances, construites ou aménagées selon les critères d'une charte offrant des garanties d'équipement, de prix et d'accueil.

Capacité en lits = capacité réelle.

## Méthodologie

### Chambres d'hôtes :

Chambres d'hôtes Gîtes de France ou CléVacances : chambres aménagées et équipées chez un particulier. Le prix est fixé à la nuitée, petit déjeuner compris.

Chambres d'hôtes référence® : une solution pour les exploitants soucieux de qualifier leur offre mais ne souhaitant pas adhérer à un label. Offre une garantie de qualité à minima, une assurance pour le client d'être bien accueilli.

Chambres d'hôtes autre label : Fleur de soleil, Accueil Paysan...

Chambres d'hôtes non labellisées : chambre d'hôtes sans label.

Capacité en lits = capacité réelle. A défaut, nb de chambres x 2.

### HÉBERGEMENTS COLLECTIFS :

Centres de vacances : ils ont l'agrément du SDJES. Ils permettent l'hébergement collectif et hors du cadre familial de mineurs de 4 à 17 ans pendant les vacances scolaires.

Capacité en lits = nb de lits classés.

Villages vacances / Maisons familiales : tout ensemble d'hébergements destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles selon les nouvelles normes de classement Atout France.

Capacité en lits = capacité en lits déclarés.

Autres hébergements collectifs : ce sont des hébergements tels que les gîtes d'étapes, gîtes jacquaires, gîtes de séjours, gîtes d'enfants, surf Camp généralement non classés, non labellisés.

Capacité en lits = capacité en lits déclarés.

Auberges collectives : établissements qui offrent des lits à la journée, dotés d'espaces collectifs.

Capacité en lits = capacité en lits déclarés.

### HÉBERGEMENTS NON MARCHANDS :

Résidences secondaires : il s'agit des résidences secondaires du recensement INSEE de 2021. Logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, notamment les maisons et logements loués (ou à louer) pour les saisons touristiques.

Capacité en lits = (nombre de résidences secondaires x5) – nombre total de lits de meublés de tourisme.